



## Fin de cdd et prime de précarité de 10%

Par **ludi64\_old**, le **10/08/2007** à **20:17**

bonjour,

je suis actuellement en CDD chez un constructeur de maison individuelle depuis septembre 2005. (convention collective du bâtiment - ETAM)

mon contrat arrive à échéance le 30 septembre 2007 donc dans 1 mois.

la personne que je remplace est en congé parental.

elle a déjà posé deux années et en pose une troisième à l'issu de mon cdd en septembre pour la dernière année.

pour ma part je ne souhaite pas être prolongée de cette dernière année.

car une autre entreprise me propose un poste en CDI a partir du 15 septembre. il faudrait donc que je démissionne pour être disponible à cette date.

une autre entreprise me prendrait également en CDI mais après la fin de mon contrat CDD actuel.

cependant, je souhaiterais toucher ma prime de précarité de 10%.

que mon conseillez vous?

dois je finir la fin de mon contrat et prendre un poste en CDI après.

ou puis - je accepter l'autre poste avant la fin de mon contrat?

quelle est la réglementation pour ne pas que je perde mes indemnités?

ma convention collective actuelle apporte - elle des restrictions?

pouvez - vous m'aider et me conseiller dans mes démarches ?

merci beaucoup d'avance

ludi64

Par **ly31**, le **10/08/2007** à **20:25**

Bonsoir,

Si vous abandonnez votre poste en CDD, il est de toute évidence, que vous ne toucherez pas votre prime de précarité, maintenant la décision vous appartient.

Bon courage

ly31